



---

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

*Jeudi 7 Octobre 2021 à 18h30*

*Mairie de Labastide-Murat*

---

**Présents** : BEUFUME Guy, BESOMBES Roland, BEX-GRAMOND Marielle, CAZES-BOUCHET Odile, CAZENEUVE Lucas, CHAUBET Didier, CHEVALIER-JOLY Valérie, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAJOINIE Francis, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, MOULES Marcel, PELAPRAT Pierre, VERMANDE Claudine, VEYSSEYRE Lionel

**Excusés** : CHAPPAT Huguette, DENIS Vincent, LAGARDE Jean-Marc



#### **I. Mot d'accueil du Président**

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA). C'est la première réunion organisée à Labastide-Murat depuis les élections de Mars 2021.

Le procès-verbal des derniers Conseils d'Administration (12 juillet 2021 & 13 septembre 2021) est approuvé par l'ensemble des membres élus présents.

Pierre présente l'ordre du jour de cette réunion.

## II. Suivi et retour des demandes de subvention ANS 2021

Emilie MERCIER présente les subventions accordées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2021 au titre du Plan Sportif Fédéral (PSF). Elle projette le tableau suivant : il recense les projets soumis, le montant demandé par projet et le montant accordé.

TITRE DE L'ACTION	COÛT TOTAL PREVISIONNEL DE L'ACTION	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION ACCORDEE
Aide à la Pratique Sportive	111 000€	25 000€	<b>25 000 €</b>
Projet Sport Santé Bien Être	22 000€	15 000€	<b>12 000 €</b>
Promotion des Valeurs de l'Olympisme	4 950€	2 000€	<b>2 000 €</b>
Mise en place et Développement du Dispositif "Carte Passerelle" dans le Lot	8 500€	5 000€	<b>5 000 €</b>
Lutte contre les violences sexuelles dans le milieu sportif	5 500€	3 000€	<b>3 000 €</b>
<b>TOTAL DOSSIER</b>	151 950€	50 000€	<b>47 000€</b>

Pour rappel en 2020, la somme de 35 223 € avait été accordée au CDOS du Lot par l'ANS au titre du PSF.

Pierre souligne que la somme accordée pour le financement de l'Aide à la Pratique Sportive révèle l'importance du dispositif sur le Département.

Lan DESPEYROUX constate que le montant accordé par l'ANS par projet est systématiquement proche ou égal au montant demandé.

Didier CHAUBET rebondit sur ces retours de subvention en précisant que le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive possède une véritable signification sportive. En effet, la totalité de l'enveloppe disponible est reversée aux clubs du Département au travers des remboursements effectués.

Le Président questionne les membres présents sur les résultats de leurs demandes de subventions ANS :

- Lan DESPEYROUX (représentante du Comité Départemental de Tir à l'Arc) : le comité a reçu la subvention demandée afin de réaliser une action vers les jeunes.
- Roland BESOMBES (représentant du Comité Départemental de Vol Libre) : la demande de subvention n'a pas été validée. Lorsque le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) gérait les demandes de subvention, le comité recevait près de 3 500€/an.
- Thierry MOUILLAUD (représentant du Comité Départemental de Natation) : le comité n'a reçu aucune subvention ANS. La Fédération Française de Natation conserve la totalité de l'enveloppe attribuée. Lors de la gestion de ces demandes par le CNDS, le comité recevait près de 5 000€/an.

- Jean-Michel INESTA (représentant du Comité Départemental de Tennis) : le comité a reçu une enveloppe de presque 5 000€. Il rajoute que les clubs ont profité de plans de relance intéressants notamment ceux portés par la Fédération Française de Tennis afin de redynamiser l'activité des clubs.
- Pierre DELPEYROUX (représentant du Comité Départemental de Karaté) : le comité n'a pas rencontré de baisse significative de leur subvention ANS. Il souligne que les clubs et les comités étaient mieux accompagnés lorsque le CNDS allouait et gérait ces demandes de subventions. Cette année, le comité a perçu une enveloppe de près de 10 000€. Lors des années précédentes cette enveloppe avoisinait les 12 000€.
- Marielle BEX-GRAMOND (représentante du Comité Départemental de Pétanque & Jeu Provençal) : le comité n'effectue plus de demandes ANS. Le temps de travail alloué à la réalisation de cette demande est trop important au regard de la faiblesse des sommes allouées.

### **III. Proposition d'un calendrier annuel des réunions du CDOS du Lot**

Une proposition des prochaines dates de Conseil d'Administration est adressée aux élus du CDOS du Lot :

- Jeudi 25 Novembre 2021
- Jeudi 13 Janvier 2022
- Jeudi 3 Février 2022 (Assemblée Générale)
- Jeudi 3 Mars 2022
- Jeudi 21 Avril 2022
- Jeudi 2 Juin 2022

Toutes ces réunions seront organisées à la mairie de Labastide-Murat. Lors du CA du 2 juin, il sera proposé une prochaine date de CA pour le mois de juillet 2021.

L'ensemble des membres élus présents valident ce calendrier.

### **IV. Suivi des projets en cours du CDOS du Lot**

#### **➤ Projets autour de la thématique du sport-santé : début du partenariat avec le Comité Départemental UFOLEP**

Jean-Michel INESTA présente l'avancement du projet de « Maison Sport-Santé » et du début de partenariat entretenu avec le Comité Départemental UFOLEP du Lot.

Pour rappel, la réponse à l'appel à projets « Maison Sport-Santé » a été soumise par le CDOS, et le comité UFOLEP. La réponse est attendue à partir du mois de janvier 2022.

Jean-Michel informe les membres présents que Laura Ruiz (coordinatrice de la future Maison Sport-Santé dont le poste est mutualisé entre le CDOS 46 et le Comité UFOLEP) a pris ses fonctions le 22 septembre dernier. Elle travaille actuellement au sein des locaux de l'UFOLEP (situés 184 Rue des Cadourques à Cahors). L'UFOLEP gère administrativement ce poste en interne et facturera chaque mois aux CDOS du Lot la moitié de la prise en charge de la salariée.

Le Comité UFOLEP présente un esprit différent de celui du CDOS. Les missions sont d'avantages sociales car ce comité est rattaché à la Ligue de l'Enseignement et aux œuvres laïques.

Une convention de partenariat est en cours d'écriture. A ce jour, elle n'a pas été validée et signée par les élus en raison de quelques points de désaccords entre les 2 comités, notamment en ce qui concerne la gouvernance de la future structure. Le Président du Comité Départemental UFOLEP (Philippe ROZIERES) a proposé aux élus du CDOS une convention.

Une réflexion doit être menée autour de la composition du comité de pilotage et de l'affectation des droits de vote. Le Comité UFOLEP propose que les salariés disposent d'un droit de vote. Les élus du CDOS refusent cette idée. En cas de conflit, le Président de l'UFOLEP 46 propose que la structure fasse appel à un acteur extérieur à la structure afin de départager les différentes parties (par exemple un représentant de la SDJES). C'est également une idée refusée par les élus du CDOS qui considèrent que les désaccords doivent être résolus en interne. Pierre rebondit sur cette décision en annonçant que le CDOS doit avoir la prédominance sur les décisions. C'est le CDOS du Lot qui est porteur du projet « Maison Sport-Santé ». D'autres élus rebondissent sur cette idée en rappelant que le CDOS se trouve en position d'infériorité compte tenu du fait que la salariée est actuellement logée dans les locaux de l'UFOLEP et ne peut accueillir Laura dans les siens.

Les élus devront également échanger sur les conditions de travail de Laura et son degré d'autonomie ; c'est-à-dire sur la nature des décisions qu'elle pourra prendre sans avoir besoin d'obtenir la validation des élus. L'autre point de discussion concerne la régularité des réunions du comité de pilotage : les représentants de l'UFOLEP proposent d'organiser une réunion 1 fois/mois. Les élus de l'UFOLEP sont pour la plupart salariés de la ligue de l'enseignement et sont situés dans les mêmes locaux ce qui facilite pour eux la présence à ces réunions. Il semble compliqué pour certains élus du CDOS de participer à une réunion par mois compte tenu des engagements de chacun dans d'autres structures.

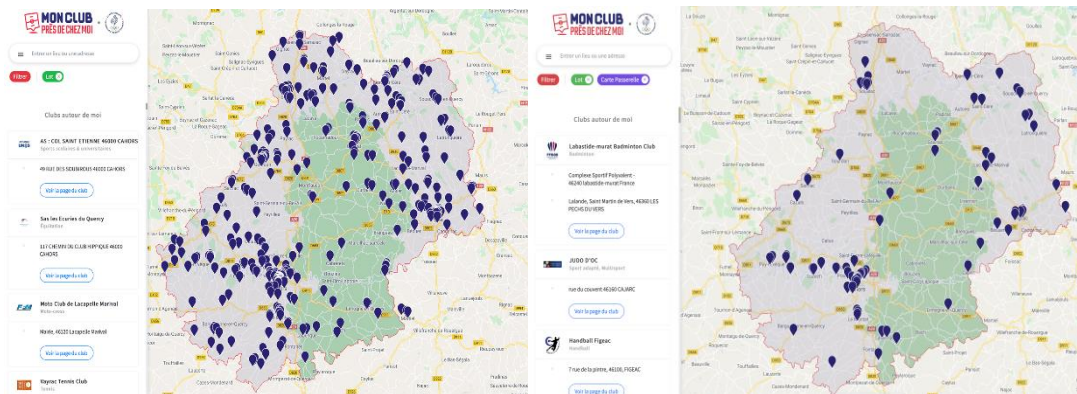
De plus, les actions et missions de la future Maison Sport-Santé nécessiteront la présence d'un local adapté. Notamment afin de pouvoir effectuer des bilans et des séances d'activités physiques et sportives. Jean-Michel propose que le CDOS puisse rejoindre les futurs locaux de la Maison Sport-Santé. La localisation actuelle du CDOS ne lui permet pas d'être visible sur la scène départementale. Certains CDOS disposent de locaux et d'une situation géographique plus avantageuse (certains sont logés au sein des maisons des sports, au sein de locaux mis à disposition par le Département...). Pierre rappelle également que la présence du bureau du CDOS au sein des locaux de Prosport entraîne certaines difficultés.

Une réflexion autour de la recherche de nouveaux locaux devra être menée. Il sera nécessaire de prendre contact avec les collectivités territoriales et le Département du Lot. Les élus présents valident cette idée.

Emilie MERCIER informe les élus que le CDOS sera présent lors de la journée « Mois sans Tabac » organisée le 20 octobre sur la place Bessières à Cahors. Un stand sera tenu conjointement par la salariée du CDOS et la salariée de la future Maison Sport-Santé. Cet événement sera l'occasion de promouvoir les futures actions de cette structure.

## ➤ Le dispositif de « La Carte Passerelle »

Jean-Michel INESTA évoque un des points faibles du dispositif « La Carte Passerelle ». Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a mis en place une plateforme de géolocalisation des clubs accueillant des élèves souhaitant utiliser leur Carte Passerelle : la plateforme « Mon Club près de chez Moi ». L'exemple montre qu'une grande majorité des clubs du département proposant un accueil « Carte Passerelle » n'est pas renseignée sur cette plateforme. Il projette les cartes suivantes :



Sur la carte de gauche, l'ensemble des associations sportives fédérées du Département sont géolocalisées. A droite, seulement les associations référencées « Carte Passerelle ». Il est dommage que les clubs ne se référencent pas correctement sur cette plateforme car cela leur permettrait d'être plus visible. Il faudrait davantage accompagner les associations sur cette démarche. Par exemple, les clubs de football présentent un fort maillage territoriale mais seulement 2 associations sont référencées Carte Passerelle sur le Département. Contrairement au judo ou 90% des clubs du Département sont référencés.

Lan DESPEYROUX rebondit sur ce dispositif en précisant que les clubs de tir à l'arc du Département proposent déjà des séances d'essais gratuites et pour toutes les catégories. C'est généralement une habitude pour l'ensemble des associations sportives, elles proposent des séances d'essai afin que les pratiquants puissent découvrir l'activité avant de s'inscrire. De plus, la rentrée sportive 2021-2022 est rythmée par un grand nombre de dispositifs et de contraintes sanitaires.

Jean-Michel rappelle que la Carte Passerelle est un dispositif dont la portée est nationale, la communication menée par le CNOSF est donc un atout pour les clubs.

Lionel VEYSSEYRE rappelle que le Département compte 1 560 élèves de 6<sup>ème</sup>. Les licenciés UNSS de 6<sup>ème</sup> sont éligibles à ce dispositif. Le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive et le Pass' Sport sont des aides financières qui permettent de s'inscrire dans une association sportive. La Carte Passerelle est un dispositif qui incite à la découverte d'activités physiques et sportives pour les jeunes.

Didier CHAUBET explique que la participation des associations sportives au dispositif Carte Passerelle représente un atout pour celles-ci. Les Comités Départementaux doivent inciter leur réseau de clubs à s'inscrire. En accueillant des jeunes et en promouvant le sport scolaire, les collectivités territoriales accordent plus facilement des créneaux aux clubs sur les infrastructures sportives. (Exemple du club de badminton du Vigan qui a fait valoir l'accueil

des enfants et scolaires et sa mission de promotion de l'activité physique et sportive). Il y a un véritable enjeu d'affichage derrière ce dispositif.

### ➤ **Aide à la Pratique Sportive**

Emilie MERCIER annonce que le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive édition 2021-22 a démarré au milieu du mois de septembre. Environ 270 clubs sont actuellement inscrits au dispositif. Les associations ont été informées de la démarche de demande de remboursement à effectuer. Elles devront renvoyer par courrier ou par mail au CDOS les coupons réceptionnés. La date limite de renvoi est fixée au 15 février 2022.

Concernant la situation des centres distributeurs, Didier CHAUBET informe que le déploiement des formulaires Excel de distribution s'est déroulé en deux temps. Dans un 1<sup>er</sup> temps, les centres distributeurs ont rencontré quelques difficultés, des modifications ont été apportées aux fichiers Excel. Aujourd'hui, aucun centre ne semble rencontrer de réelles difficultés sauf un centre qui ne possède pas de licence Microsoft et donc ne dispose pas du logiciel Excel.

Didier interpelle également les représentants de CoDep présents en informant que le CDOS réceptionne encore des demandes de remboursement de la part des clubs avec des coupons datant de l'édition 2020-2021. Le CDOS avait déjà repoussé la date limite de renvoi des coupons à la fin du mois de juin 2021. Les clubs ne pourront bénéficier d'un remboursement, d'autant que la somme résiduelle de l'édition précédente a été réinjectée à l'enveloppe de l'édition 2021-22.

Pierre DELPEYROUX questionne également les membres présents sur la quantité de coupons transmis dans les clubs par les pratiquants bénéficiaires de ce dispositif. Les clubs de karaté du Département semblent avoir reçu moins de coupons sur ce début de rentrée sportive que lors des éditions précédentes. Parallèlement, les clubs ont reçu un nombre important de coupons Pass' Sport.

Lionel VEYSSEYRE rebondit sur cette information en précisant que le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive bénéficie d'une communication moins importante que le dispositif Pass' Sport en raison de sa portée nationale. Les bénéficiaires du Pass' Sport ont reçu directement chez eux un courrier les informant de la possibilité de bénéficier de cette aide.

De plus, Didier précise que le référent de la SDJES sur ce dispositif a lancé le dispositif plus tard en septembre que lors des années précédentes. Aujourd'hui, seulement un centre distributeur a une enveloppe de distribution proche de 0. Pour informations, l'affectation de l'enveloppe aux centres distributeurs s'effectue en 2 vagues. Dans un premier temps, 80% de l'enveloppe est distribuée. Les 20% restants seront affectés selon les besoins et la demande de chaque centre distributeur.

Lan DESPEYROUX souligne également la lenteur des clubs à licencier leurs pratiquants cette année.

Roland BESOMBES rappelle également le blocage des activités par l'arrivée du pass sanitaire.

Concernant les partenaires au dispositif sur l'édition 2021-22, Lucas CAZENEUVE (stagiaire au CDOS) a réussi à intégrer un nouveau mécène. L'entreprise Cap' Nature (située à Pradines) participe donc à ce dispositif sur cette édition à hauteur de 100€



## ➤ **Retour des travaux de la commission « Sport Education & Citoyenneté »**

Pierre PELAPRAT, Président de la commission thématique « *Sport, Education & Citoyenneté* » présente les retours de la réunion de cette commission organisée le 30 septembre.

### **Organisation de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) 2022 :**

Un concours vidéo sera organisé durant cette semaine. Les élèves des établissements scolaires devront réaliser une vidéo sur la thématique des valeurs olympiques d'une durée de 45 secondes à 1 minute. Lionel est en train de rédiger le règlement du concours. Il sera envoyé à l'ensemble des collèges du Département. Une remise des récompenses sera organisée lors de la Semaine Olympique et Paralympique avec la présence du Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale (DASEN)

Afin de promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, il était initialement prévu que chaque établissement scolaire reçoive un drapeau et un lot d'affiches représentant les valeurs de l'olympisme. Suite à la réunion du 30/09, les élus se sont finalement tournés vers la réalisation d'une banderole sur le modèle de celle réalisée par l'UNSS. Le devis pour la réalisation de 35 banderoles s'élève à 2 053€, il a été réalisé par l'entreprise Airgoal à Souillac. Aucun élu ne s'oppose à ce projet. Néanmoins un deuxième devis devra être réalisé auprès d'une autre entreprise.

Concernant la Journée Olympique et Paralympique du 26 janvier 2022 ; les élèves des collèges du Département auront la possibilité de découvrir certaines activités sportives. Ces activités seront animées et proposées par les associations du Département. Une communication sera effectuée auprès des Comités Départementaux afin que ceux-là puissent préciser les activités qui pourront être proposées lors de cette journée par les clubs.

Lionel VEYSSEYRE précise que la gratuité de ces ateliers est attendue de la part des CoDep et clubs sportifs. Didier CHAUBET précise que la gratuité ne peut exister pour ces clubs qui engagent des frais pour proposer ces animations. Le budget de ces animations sera alimenté sur fonds propres de clubs, sur subvention spécifique telle que « *action jeunes* » du Conseil Départemental ou enfin par prise en charge du CDOS. Les interventions du CDOS en milieu scolaire ne sont pas effectuées à titre gratuit, elles sont facturées afin que l'action donne trace comptable, le solde est ensuite abandonné.

### **Lutte contre les violences sexuelles en milieu sportif**

Dans le cadre de cette action, Eric DECHARME (conseiller sport à la SDJES) s'est rapproché du CDOS en les informant de la volonté d'autres CoDep de porter des actions de sensibilisation sur ce sujet. Le but étant de coordonner des actions au niveau départemental afin d'éviter de porter des actions isolées et de mutualiser certains moyens pour toucher davantage de personnes. Il a été décidé de cibler le public jeune notamment par le biais des associations sportives scolaires.

Compte tenu de l'envergure départementale de ce projet, une enveloppe complémentaire pourra être obtenue par les services de l'Etat (enveloppe complémentaire d'environ 1 000€)

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour le travail mené au sein de cette Commission.

Lionel VEYSSEYRE interpelle le Président dans le cadre de cette commission. Le CDOS se heurte à l'utilisation de la charte graphique olympique. L'utilisation de logos (Génération 2024, anneaux olympiques, logo du CDOS...) n'est autorisée que sous certaines conditions complexifiant le travail des CDOS. Le Président devrait interpeller les représentants du CROS Occitanie et du CNOSF lors des prochaines réunions. D'autant que le CDOS est un organe déconcentré du CNOSF au niveau départemental.

➤ **Autres**

**Adhésion du CDOS du Lot au CoSMos**

Emilie MERCIER informe les membres présents que le CROS incite les CDOS de la région à adhérer au CoSMos. Pour rappel, le CoSMos est l'unique organisation représentant exclusivement tous les employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel. Il répond à plusieurs missions (conseil par des juristes spécialisés, accompagnement des employeurs, représentations dans les négociations de la branche sport...). L'adhésion pour une structure présentant moins de 7ETP s'élève à 100€/an.

Didier CHAUBET réagit sur cette information en expliquant que la Fédération Française de Badminton adhère au CoSMos et donc tous les Comités Départementaux profitent de cette adhésion. Le CoSMos ne proposerait rien de pertinent et d'intéressant pour le CDOS. De plus, le CDOS du Lot n'est pas employeur.

Les élus présents valident le refus d'adhésion du CDOS du Lot au CoSMos.

**Présentation des travaux de recherche de Lucas CAZENEUVE**

Dans le cadre de son stage, Lucas devait effectuer un audit des différents CDOS afin de mieux comprendre leur fonctionnement et de connaître leurs diverses sources de financement. Le diaporama de sa présentation sera envoyé aux membres élus en même temps que ce compte-rendu. Didier précise que ce travail demandé à Lucas permet au CDOS de savoir s'il ne passe pas à côté de certaines sources de financement.

Lucas conclue sa présentation en évoquant les actions qui pourraient être mises en place par le CDOS pour diversifier ses ressources financières :

- La recherche de subventions Européennes
- L'intermédiation de services civiques
- La mise à disposition du logiciel Basi Compta pour les associations du Département

Jean-Michel rebondit sur ces alternatives en précisant que les CDOS qui réalisent de l'intermédiation de service civique interviennent dans le champ des ressources humaines. Ces missions demandent une importante charge de travail supplémentaire.

Concernant la solution Basi Compta ; Didier souligne que ce procédé peut être une solution intéressante pour le CDOS et certaines associations sportives. Pour des élus d'associations, la mise à disposition de logiciels de comptabilité simples serait intéressante pour eux. Il évoque également les fins de mandat au sein des bureaux. Lorsque les équipes dirigeantes changent et notamment la personne au poste de trésorier ; les comptes d'une association doivent pouvoir être transmis facilement.



➤ **Questions diverses :**

**Organisation du championnat de France de Tir à l'Arc**

Lan DESPEYROUX présente aux membres élus le projet du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Lot d'organiser les Championnats de France à Gramat à la fin du mois de septembre 2022. Cette décision a été prise suite à la victoire de l'équipe du club de tir à l'arc de Gramat. Elle se demande comment obtenir certains moyens complémentaires, notamment financiers et humains afin d'organiser cette compétition.

Marielle BEX-GRAMOND précise que les clubs et comités peuvent effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'organisation de compétitions. Les demandes peuvent être effectuées jusqu'à la fin du mois de décembre précédant l'année de la manifestation.

Lionel VEYSSEYRE annonce que des liens pourront être établis avec le Lycée Jeanne D'Arc à Figeac afin de proposer un stage aux élèves ou de les faire participer à un projet d'évènementiel sportif (élèves suivant un CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif )

Didier CHAUBET souligne la position relais du CDOS sur ces questions.

**Fonds d'urgence ESS**

Didier CHAUBET questionne les représentants de Comités Départementaux sur la réalisation de demandes sur le Fonds d'Urgence ESS (Economie Sociale et Solidaire) suite à la crise sanitaire. Le Comité Départemental de Badminton a réalisé une demande auprès de France Active mais ce dispositif ne possède plus de fonds à distribuer. Aucun autre comité présent n'a réalisé de demande sur ce dispositif.

**Formation Emilie**

Didier CHAUBET informe les membres présents qu'Emilie MERCIER souhaite réaliser la formation CQP ALS AGEE (Certification de Qualification Professionnelle – Animation de Loisirs Sportif – Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression)

Cette formation permet d'encadrer des activités physiques et sportives. Cette qualification permettra à Emilie d'intervenir sur des séances dans le cadre de la future Maison Sport-Santé.

La formation s'étend sur une durée d'environ 20 jours à partir du mois d'octobre 2021 jusqu'au mois de mai 2022.

Didier précise que la formation est un droit pour le salarié. Elle peut être différée par l'employeur si la formation n'est pas en lien avec le poste occupé. Il demande l'accord des membres présents pour que la formation soit réalisée en semaine pendant le temps de travail.

Emilie précise que cette formation comprend un temps d'alternance d'environ 50heures. Ce qui pourra comprendre des heures de travail au CDOS et l'intervention dans des associations sportives.

Les élus présents valident cette demande de formation.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 21h30 et le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A blue ink handwritten signature of Pierre Delpeyroux is written over a small blue stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A blue ink handwritten signature of Jean-Michel Inesta is written over a small blue stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.